

# GRAND LAC

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

---

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 28 novembre 2018 à 18h30,**  
**À Méry – Savoie Hexapôle – Bâtiment l'Agrion**

---

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	
3	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	
4	AIX-LES-BAINS	T	Isabelle MOREAUX-JOUANNET	
5	AIX-LES-BAINS	T	Marie-Pierre MONTOR-SADOUX	
6	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	
7	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	
8	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	
9	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	
10	AIX-LES-BAINS	T	Corinne CASANOVA	
11	AIX-LES-BAINS	T	Christèle ANCIAUX	Pouvoir de Christiane MOLLAR
12	AIX-LES-BAINS	T	Georges BUISSON	
13	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
14	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	
15	LA BIOLLE	T	Fabien COUDURIER	
16	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
17	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANÇOIS	Pouvoir de Philippe LANÇON
18	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	
19	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	
20	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	Pouvoir de Florence DUNOYER
21	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
22	CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	Pouvoir de Jean-Pierre SAVIOZ
23	CONJUX	T	Claude SAVIGNAC	
24	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Nicolas JACQUIER	
25	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	Pouvoir de Colette GILLET
26	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	Pouvoir d'Henri GARNIER
27	ENTRELACS	T	Claude GIROUD	Départ après la 28 <sup>ème</sup> délibération
28	ENTRELACS	T	Yves GRANGE	
29	ENTRELACS	T	Christophe DERIPPE	
30	ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	
31	MERY	T	Eudes BOUVIER	
32	MERY	T	Nathalie FONTAINE	
33	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	
34	MOTZ	T	Olivier BERTHET	
35	MOUXY	T	Gabrielle KOEHREN	
36	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
37	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
38	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	Départ après la 13 <sup>ème</sup> délibération
39	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
40	SAINT OURS	T	Christian REBELLE	
41	SAINT PIERRE DE CURTILLE	T	Sylvie L'HEVEDER	
42	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	Denise de MARCH	
43	TRESSERVE	T	Jean-Claude LOISEAU	Départ après la 27 <sup>ème</sup> délibération
44	TRESSERVE	T	Eric COURSON	
45	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
46	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	Pouvoir de Robert CLERC
47	VIVIERS-DU-LAC	T	Martine SCAPOLAN	Départ après la 32 <sup>ème</sup> délibération
48	VOGLANS	T	Martine BERNON	Pouvoir d'Yves MERCIER

25 communes présentes



**Absents excusés :**

AIX-LES-BAINS  
AIX-LES-BAINS  
LE BOURGET-DU-LAC  
BRISON SAINT INNOCENT  
ENTRELACS  
GRESY-SUR-AIX  
GRESY-SUR-AIX  
GRESY-SUR-AIX  
GRESY-SUR-AIX  
VIONS  
VOGLANS

Christiane MOLLAR  
Aurore MARGAILLAN  
Philippe LANÇON  
Florence DUNOYER  
Henri GARNIER  
Robert CLERC  
Colette GILLET  
Didier FRANÇOIS  
Elisabeth ASSIER  
Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET  
Yves MERCIER

**Autres présents non votants :**

Marc MORAND  
Daniel de MEDTS  
Frédéric GIMOND  
Laurent LAVAISSIERE  
Christophe PIRAT  
Olivier VERDENAL  
Christophe TOUZEAU  
Fabien DIDIER  
Véronique MERMOUD  
Julie ECALARD  
Estelle COSTA de BEAUREGARD

Pugny-Chatenod  
Saint Offenge  
Directeur Général des Services  
Directeur Général Adjoint  
Directeur des services à la population  
Directeur financier  
Directeur Pôle Eau  
Directeur des Ressources Humaines  
Responsable Urbanisme – Habitat – Politique de la Ville  
Responsable Communication et Relations Publiques  
Responsable Juridique/Assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 21 novembre 2018 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 46 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 48 présents (48 titulaires), et 56 votants.



## DÉLIBÉRATION

N° : 34 Année : 2018

Exécutoire le : 30 NOV. 2018

Affichée le : 30 NOV. 2018

Visée le : 30 NOV. 2018

### *ECONOMIE* **Ouverture dominicale des commerces en 2019** **Commune d'Aix-les-Bains**

Monsieur le Président rappelle que L. 3132-26 du code du travail prévoit la possibilité pour le maire de déroger au principe du repos dominical dans la limite de 12 dimanches par an pour les commerces de détail non alimentaires.

Ces dérogations doivent être prises par arrêté du maire fixant les dérogations accordées avant le 31 décembre de chaque année pour l'année suivante.

Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. À défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable.

Par courrier en date du 9 octobre 2018, la commune d'Aix-les-Bains a transmis pour avis à Grand Lac la liste des dimanches faisant l'objet de ces dérogations, à savoir :

- Le dimanche 13 janvier,
- Le dimanche 24 février,
- Le dimanche 7 avril,
- Le dimanche 30 juin,
- Le dimanche 14 juillet,
- Le dimanche 3 novembre,
- Le dimanche 1<sup>er</sup> décembre,
- Le dimanche 8 décembre,
- Le dimanche 15 décembre,
- Le dimanche 22 décembre,
- Le dimanche 29 décembre.

Il est proposé de donner un avis favorable aux dérogations au repos dominical pour les dimanches précités.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport ;
- DONNE UN AVIS FAVORABLE aux dérogations au repos dominical pour les dimanches précités, sur la commune d'Aix-les-Bains.

Aix-les-Bains, le 28 novembre 2018

Le Président,  
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 70
- Présents : 44
- Votants : 52
- Pour : 52
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



Ville d'Aix-les-Bains

Service des affaires  
économiques

MF/kp

(tel : 04.79.35.03 33)

(mail : k.paccalin@aixlesbains.fr)



Monsieur Dominique DORD  
Président de Grand Lac  
1500, Boulevard Lepic  
73100 Aix-les-Bains

Aix-les-Bains, le 9 octobre 2018

Monsieur le Président,

Nous accusons réception de votre courrier, relative aux ouvertures des commerces de détail non alimentaires le dimanche à Aix les Bains, dans la limite de douze dimanches par an.

En réponse, je vous prie de trouver ci-dessous, pour délibération, les dates des onze dimanches concernés par la dérogation au repos dominical, pour l'année 2019 sur la commune d'Aix-les-Bains :

- Les deux dimanches des soldes soit le 13 janvier et le 30 juin,
- Le premier dimanche des vacances de février soit le 24 février,
- le dimanche 14 juillet,
- Les deux dimanches de la braderie soit le 7 avril et le 3 novembre,
- Les cinq dimanches de décembre soit les 1<sup>er</sup>, 8, 15, 22 et 29 décembre.

Vous souhaitant bonne réception de la présente et dans l'attente de votre délibération.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.



  
Marina FERRARI  
Adjoint au maire  
Vice-Présidente du département  
de la Savoie

*Amities.*

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Economie - Ouverture dominicale des commerces en 2019 - Commune d'Aix-les-Bains

---

**Date de transmission de l'acte :** 30/11/2018

**Date de réception de l'accusé de réception :** 30/11/2018

---

**Numéro de l'acte :** d2592 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20181128-d2592-DE

---

**Date de décision :** 28/11/2018

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 8. Domaines de competences par themes  
8.4. Aménagement du territoire